



Rencontrez, Mme Groleau, nouvelle directrice générale

Mme Groleau, pouvez-vous nous expliquer votre cheminement de carrière qui vous a mené au Pavillon du Parc?

J'ai d'abord complété une maîtrise en théologie. Pourquoi la théologie? Parce que les valeurs humaines véhiculées me rejoignaient beaucoup et c'était aussi le programme que je connaissais qui me donnait l'occasion de mettre à profit mon intérêt pour les personnes de façon générale. À ce moment-là de ma vie, les personnes plus vulnérables de la société m'interpellaient et c'est en quelque sorte le fil conducteur qui a guidé le reste de ma carrière. En effet, j'ai fait ma thèse en travail de rue dans la Basse-Ville de Québec. J'ai également été bénévole pour le Centre de prévention du suicide pour finalement devenir formatrice des bénévoles. À 25 ans, je suis devenue directrice générale d'un organisme communautaire, le Carrefour Jeunesse à Thetford Mines, dont la mission était en réadaptation pour toxicomanes. J'ai ensuite poursuivi mon implication comme directrice générale de la Maison Marie Frédéric, organisme sans but lucratif en réinsertion sociale pour toxicomanes dans la Basse-Ville de Québec pendant 3-4 ans.

Voulant élargir mes horizons, dès 1991, j'ai occupé le poste de directrice régionale des services de traitements des dépendances Région 5 au Nouveau-Brunswick, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux où j'ai dirigé, pendant huit ans, les services de désintoxication et de réadaptation (drogue, alcool, travail, jeu etc.). Tout en travaillant, j'ai fait ma maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'Université de Moncton. Par la suite, j'ai voulu revenir au Québec, j'ai donc passé par la belle région de la Côte-Nord où j'ai obtenu le poste de directrice des ressources humaines à l'Hôpital de Baie Comeau devenu par la suite le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Manicouagan, j'y suis restée 5 ans. En 2006, j'ai encore une fois déménagé pour me diriger vers le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement (CRDI) Chaudière-Appalaches, à Lévis,

comme directrice des ressources humaines. En 2010, j'ai été choisie pour faire partie du programme de la relève des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints pour finalement être nommée à la Direction générale du Pavillon du Parc.

Et pourquoi le Pavillon du Parc?

Le choix de venir travailler avec le Pavillon du Parc s'inscrit dans la continuité de servir des clientèles plus vulnérables. Pour moi, c'était important de rester à l'intérieur des CRDI pour continuer d'être au service des gens qui n'ont pas nécessairement une voix pour faire valoir leurs droits. En tant que société, on peut facilement oublier les personnes plus marginalisées, alors il faut des personnes qui s'assurent de leur bien-être.

Quels sont les dossiers sur lesquels vous vous penchez depuis votre arrivée et à quoi peut-on s'attendre d'ici la prochaine année?

Depuis mon arrivée je tente, le plus que possible, de m'approprier les dossiers. Il existe certaines différences entre les CRDI et je dois découvrir le volet particulièrement bien développé au Pavillon du Parc, soit celui de la recherche. Je dois donc comprendre les grandes orientations qui soutiennent tout le travail au Pavillon, afin de travailler dans un esprit de continuité.

Une de mes préoccupations depuis mon arrivée est celle d'être accessible pour les employé(e)s. Mon bureau est au siège social, j'ai donc eu l'occasion de rencontrer plusieurs employé(e)s qui y sont. Toutefois, je veux m'assurer de rencontrer le personnel dans les territoires et c'est pourquoi je ferai une tournée des différents points de service. À compter du 18 octobre, j'aimerais accomplir cette tournée à l'intérieur de six à huit semaines.

Dans la prochaine année, vous risquez d'entendre beaucoup parler de l'iniquité du financement à laquelle le Pavillon du Parc fait face. Nous aurons donc des activités auprès de

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, afin de revendiquer un financement plus équitable.

Les soins dentaires sous anesthésie font également partie des dossiers sur lesquels j'aimerais voir des avancements d'ici la prochaine année, sans oublier l'actualisation de notre planification stratégique et du renouvellement de notre agrément.

Selon vous, quel genre de défi vous attend?

Je crois que le plus grand défi qui m'attend est celui de faire connaître l'excellence de nos services spécialisés à leur juste valeur, particulièrement auprès de nos partenaires. Il est nécessaire de mettre en vitrine ce que l'on fait de fantastique au Pavillon du Parc. Le volet clinique du Pavillon du Parc est très développé et innovateur. Nous devons démontrer tout notre savoir-faire et notre expertise dynamique.

Comment définiriez-vous votre style de gestion?

Mon style de gestion est définitivement participatif. Je travaille en collaboration et partenariat. J'aime quand les gens s'impliquent et sont partie prenante des décisions et je suis une personne constamment à la recherche de solution.

Finalement, que pouvons-nous vous souhaiter en tant que nouvelle directrice générale?

De réussir à faire comprendre à nos partenaires l'importance de ce que l'on fait et la qualité de notre travail. Cette démarche déboucherait finalement sur une reconnaissance de notre expertise pouvant mener à une équité de financement qui nous permettrait de développer davantage nos services et mieux servir les personnes en fonction de leurs besoins.



Mme Groleau,
lors du barrage routier
de la Fondation Pavillon du Parc.

Les 5 vérités de la DG

Quel est mon passe-temps favori?

Depuis la naissance de ma fille qui a 7 ans, j'ai commencé à lui développer une mini cave à vins pour plus tard lorsqu'elle aura 18 ans. De temps à autre, j'achète des vins de longue garde pour elle. J'ai pris différents cours sur les vins et portos et j'aime bien déguster un bon verre en bonne compagnie.

Quelle est mon expression favorite?

Bonsoir! (à toute heure du jour)

Qu'est-ce qui me fait décrocher du travail à tout coup?

Ma fille!

Quel est mon péché mignon?

Je mets sept laits dans mon café! Avis au personnel du 2^e étage du siège social, c'est moi qui prends tous les laits!

Quel moment de ma vie m'a donné le plus de fierté?

La journée où j'ai reçu mon diplôme de MBA alors qu'un orienteur en secondaire 3 m'avait indiqué que je ne terminerais jamais mon secondaire.

Faits saillants du conseil d'administration du 21 septembre 2011

Une présentation relative au processus de renouvellement du conseil d'administration a été faite par M. Stéphane Lance de l'Agence de santé de l'Outaouais. Pour résumer, la loi 127, vient uniformiser la composition des conseils d'administration entre les divers établissements et encadrer la gouvernance.

Nomination d'un membre délégué par le CA pour assurer le suivi entre le CÉRC et le conseil d'administration

Il est résolu de mandater M. Jean Dansereau pour assurer le lien entre le CÉRC/CRDI-TED et le conseil d'administration et d'assister aux réunions annuelles de ce comité.

Rapport de la directrice générale

À l'arrivée de Mme Groleau, le 2 août dernier, celle-ci a eu l'occasion de rencontrer M. Thierry Boyer, qui lui a fait état des différents dossiers en cours. En effet, pendant une

semaine et demie elle a pu avoir un aperçu des grands dossiers ainsi qu'un état de situation du Pavillon du Parc. De plus, elle a pu faire connaissance avec les différents directeurs et directrices.

Le 7 septembre dernier, Mme Groleau a convié tous les cadres à un petit-déjeuner au siège social. Cela lui a permis de les rencontrer de manière informelle pour faire connaissance. Par la suite, une rencontre à l'Agence était prévue où elle a rencontré les directeurs généraux de la région. Plusieurs dossiers étaient traités, mais ils ont discuté principalement du renouvellement des différents conseils d'administration des établissements.

Le renouvellement de l'entente du contrat d'affiliation entre le Pavillon du Parc et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) fera l'objet d'un événement médiatique le 25 novembre prochain.

Le programme IPI se démarque au Québec!

Le programme d'intervention précoce intensive (IPI) est en nomination pour différents prix. Dans un premier temps, le ministère de la Santé et des Services sociaux tiendra sa 30^e édition de ses Prix d'excellence du réseau de la Santé et des Services sociaux le 11 octobre prochain à l'Assemblée nationale de Québec. Le programme IPI est en nomination dans la catégorie Personnalisation des soins et des services. Cette catégorie reconnaît les réalisations, dont les effets positifs sur la personnalisation des soins, c'est-à-dire la manière dont ils sont donnés par le personnel de l'établissement, ainsi que sur les services offerts considérés comme remarquables.

Dans un deuxième temps, le programme IPI est en nomination pour le Prix d'excellence 2011 de l'Administration publique du Québec dans la catégorie Santé et Services sociaux. Ce prix reconnaît l'impact du programme sur la clientèle, le caractère novateur, son potentiel d'application dans d'autres organisations ainsi que la qualité de la gestion de la conception, du développement et la mise en œuvre de la réalisation. La cérémonie pour la remise des prix aura lieu le jeudi 17 novembre 2011 au Centre des congrès de Québec.

Nous félicitons l'équipe IPI pour les deux nominations et leur souhaitons la meilleure des chances!

Qui veut devenir un millionnaire?

gestion des risques

Voici les réponses au jeu questionnaire «Qui veut devenir millionnaire» une activité de sensibilisation de la gestion des risques parue dans l'Entre-Nous du mois de septembre 2011.

Réponses : 1) C - 2) C - 3) E - 4) A - 5) D - 6) C - 7) D - 8) D - 9) C - 10) C - 11) C - 12) C - 13) D - 14) B

Pour informations additionnelles : Julie Larocque, APPR gestion des risques, 819 770-1022, poste 301



LES PROJETS À LA FONDATION :

NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE PROJETS 2012

Afin de répondre à plusieurs questions, la Fondation vous revient avec les directives aux demandes de projets.

1. Les demandes de projets se font par les intervenants du Pavillon du Parc, sur le formulaire prévu à cet effet. Ce dernier doit être cosigné par le coordonnateur et acheminé pour le 9 décembre 2011, à la fondation Pavillon du Parc.

2. Tous les projets sont considérés, en autant qu'ils répondent aux critères :

- a) Répit aux familles naturelles avec enfants (0 -17 ans).
- b) Actualisation du projet de vie des adultes (18 ans et plus) vivant en famille naturelle, en milieu autonome ou en résidence de type familial ou intermédiaire.

3. Les projets qui sont acceptés par le conseil d'administration de la Fondation s'échelonnent de janvier à la fin octobre de chaque année. À cette date, les personnes responsables des projets doivent produire pour la Fondation, un rapport faisant état des résultats obtenus avec photos (pour publicité).

4. Sur réception de factures, M. André Bastien s'occupera d'acquitter les dites factures.

5. L'argent non utilisé n'est pas transférable.



POOL DE HOCKEY 2011-2012



Vos collègues, Stéphane Rodier et André Bastien sont prêts à recevoir vos inscriptions pour le POOL DE HOCKEY.

Lors du pool 2010-2011, Réjean Larouche s'est mérité 150 \$, alors que Richard Bruyère et Pierre Grondin ont gagné une participation gratuite pour cette année. Vous recevrez par courriel le formulaire d'inscription.

Grâce à votre participation, la Fondation a reçu 450 \$. Vous avez donc permis à un jeune garçon de fréquenter le camp de jour de l'APICO pendant 10 jours.

SOLLICITATION

En avril 2003, le conseil d'administration du Pavillon du Parc a reconnu la Fondation Pavillon du Parc comme le seul interlocuteur privilégié au Pavillon du Parc pour les cueillettes de fonds.

La fondation Pavillon du Parc est donc la seule instance qui peut solliciter les employés au Pavillon du Parc; cependant pour les organismes partenaires du Pavillon, il est possible d'afficher aux babillards des annonces d'activités.

*Agnès Beauvais
Directrice générale*

UN CONCOURS... D'HORREUR!

Une invitation à participer au concours **Les portes des horreurs** vous est lancée! Nous vous invitons à décorer votre porte de bureau dès maintenant à l'occasion de l'Halloween. Squelettes, citrouilles, sorcières, tout est permis, faites aller votre imagination! Prenez une photo de votre porte et envoyez-la par courriel à : veronique_lepage@ssss.gouv.qc.ca.

Un prix mystère est en jeu! Le tirage aura lieu le 27 octobre...
question de vous faire profiter du prix à l'Halloween!



Comme vous le voyez, nous tenons nos promesses, à savoir de communiquer avec vous régulièrement à travers l'Entre-Nous.

D'abord, deux petites nouvelles en lien avec notre visibilité.

La présence imminente d'un onglet « CM » sur le site internet du Pavillon du Parc où l'on retrouvera la composition de l'exécutif, le mandat du CM et les affiches présentées lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Aussi, on retrouvera très prochainement le CM sur l'intranet à l'usage des membres.

Vous pourrez le consulter pour avoir accès aux différents documents de référence, par exemple, les procès-verbaux des réunions de l'exécutif, et aux différents sous-comités mis en place.

Ce sera éventuellement, un lieu d'échange entre l'exécutif et l'ensemble des membres, donc un espace de communication dans les deux sens où vous pourrez recevoir de l'information, mais aussi poser vos questions et faire des commentaires. Vous serez informés dès que l'intranet sera activé.

Concernant les différents sous-comités mis récemment en place par l'exécutif, vous avez pris connaissance de celui sur « l'interdisciplinarité » dans l'Entre-Nous du mois de septembre et nous vous en présentons deux autres aujourd'hui.

Tout d'abord, un comité va se pencher sur les « comités de pairs », plus particulièrement, sur le programme d'appréciation et d'amélioration de la qualité de l'acte professionnel par les pairs. Étant donné que certains groupes ont verbalisé un essoufflement, ont questionné la pertinence de la démarche

ou ont demandé un soutien à leur démarche, il a été suggéré de sensibiliser les différents groupes et de leur apporter un soutien.

Le but du sous-comité sera donc d'élaborer des moyens de sensibilisation efficaces et répondant aux objectifs retenus par les groupes, de les mettre en application et d'introduire des éléments motivants pour la poursuite de leur démarche. Dans cette optique, des rencontres seront prévues avec chacun des groupes.

Ce comité sera composé de : M. Réjean Larouche, Mme Sonia Létourneau, M. Yvan Liben et Mme Geneviève Saulnier.

Ensuite, un deuxième comité se penchera, tel que demandé à l'assemblée annuelle, sur les transitions d'un milieu de vie à un autre ou d'une occupation de jour à une autre et ce, afin d'assurer la qualité des services auprès de la clientèle visée.

Leur mandat sera d'élaborer un processus de transition en incluant les responsabilités respectives de chacun et en tenant compte du parcours de vie de la personne.

Ce comité sera composé de : Mme Karine Beaudoin, Mme Sonia Létourneau, Mme Julie Nadeau, Mme Dominique Poulin, Mme Geneviève Saulnier et Mme Sylvie Bois (en consultation). Le comité est à la recherche d'un éducateur en centre d'activités de jour.

Dernière heure : trois membres du CM ont été désignés pour siéger sur le nouveau conseil d'administration de l'établissement qui entrera en fonction le 1er février 2012. Ce sont Mme Ghislaine Fabre, M. Yvan Liben et Mme Annie-Claude Tardif qui en seront les représentants.

Yvan Liben, orthophoniste

Mélanie Tremblay, psychoéducatrice

Obligations d'épargne du Canada

Une fois de plus, le Pavillon du Parc offre aux employés l'occasion de participer au Mode épargne-salaire des obligations d'épargne du Canada qui se déroulera du 3 octobre au 1^{er} novembre 2011. Le Mode épargne-salaire vous permet de réaliser des économies grâce à des retenues prélevées régulièrement sur votre chèque de paie.

Tous les employés qui participent déjà au Mode épargne-salaire peuvent faire une demande de changement soit pour augmenter ou diminuer le montant prélevé sur leur chèque de paie.

Pour les nouveaux employés désirant participer au régime, le montant minimum des retenus est de 4,00 \$ par paie et le début des retenues salariales se fera à la paie distribuée le 14 décembre 2011.

Une note du service des ressources financières sera distribuée dans tous les points de service de l'établissement pour plus de précisions concernant la présente campagne. Durant la campagne de souscription vous pourrez rejoindre M. André Bastien au numéro 819 770-1022 poste 362 ou par courriel à Andre_Bastien@ssss.gouv.qc.ca.

Nouveau locataire

C'est avec plaisir que nous désirons souligner l'arrivée de l'équipe du Service d'aide technique du CRR La RessourSe qui occupe certains locaux du Centre multi-services depuis le 1^{er} octobre et ce, pour une période de trois ans.

Pour ce faire, un réaménagement des espaces a été fait et l'équipe du service des ressources matérielles ainsi que l'ARC furent relocalisées à l'intérieur du Centre multiservices.

Pour ce qui est du gymnase, un comité composé de Mme Manon Gagnon, Mme Maria Szabo-Proulx, Mme Isabelle Chassé, M. François Beauséjour et M. Réjean Larouche se réunira sous peu afin d'identifier les besoins pour la clientèle et de procéder à son réaménagement dans les mois à venir.

Bienvenue à l'équipe du CRR La RessourSe!

*Hélène Rouleau,
directrice des services administratifs*

Conférence pour les familles et les proches: L'estime de soi

Conférencier : **Germain Duclos**

Papineauville : 7 novembre, 19 h.

Gatineau : 8 novembre, 19 h.

Fort-Coulonge : 9 novembre, 19 h.



Pour plus de détails, voir l'affiche de la conférence sur notre site.

Tournée des territoires de la nouvelle directrice générale

- 18 oct : Services régionalisés DI-TED (siège social)
- 1^{er} novembre : Aylmer
- 8 novembre : Des Collines
- 15 novembre : Pontiac
- 6 décembre : Maniwaki



RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

5 ans

Ann Louise Longpré : Travailleuse sociale professionnelle/agent(e) d'intervention en service social

Denise St-Pierre : Éducatrice

Josée Rivet : Éducatrice

10 ans

Cathy Fauteux : Agente administrative, classe I

30 ans

Maria Szabo Proulx : Chef en réadaptation

Renée Cousineau : Agente administrative, classe I

NOMINATION À L'INTERNE

Johanne Morin : Responsable d'unité de vie et/ou réadaptation aux Services résidentiels des territoires Vallée-de-la-Gatineau/ Pontiac/des Collines

Lucie Schryer : Travailleuse sociale professionnelle /agent(e) d'intervention en service social aux Services spécialisés enfance-adulte des territoires Vallée-de-la-Gatineau/ Pontiac/des Collines

NOUVEAUX EMPLOYÉS

Rachelle Lagarde : Agente administrative, classe I au Service des ressources humaines

Janice Thériault : Ergothérapeute aux Services spécialisés régionalisés TED

Hermann Adou : Agent administratif au Service des relations de travail

RAPPORT RH SEPTEMBRE 2011	TITRE EMPLOI	CANDIDATURES EXTERNES REÇUS	CANDIDATURES EXTERNES RETENUS	ENTREVUES ET/OU TESTS ÉCRITS	EMBAUCHES ET NOMINATIONS**	EN ATTENTE (références, antécédents, décision, ouverture de dossier)
	Agent administratif	32	13	1	2	
	ASSS	15				
	Éducateur	5	4			
	Ergothérapeute	2	2		1	
	Infirmier	1	0			
	Orthophoniste	1	1			
	Psychoéducateur	1	0			
	RUV				1	
	Technicien en administration	45				
	Travailleur social	10	7	1	1	
	TOTAL	112	27	2	5	0

Qui veut devenir un millionnaire ?

Activité de sensibilisation en *gestion des risques*

C'est dans une perspective de renforcer nos connaissances en matière de prévention de situations d'incident et d'accident en lien avec la médication que cette activité vous est proposée.

Instructions :

Ce jeu peut être joué comme à la télé – commencez en bas (200 \$) et chaque bonne réponse vous rapprochera du but, c'est-à-dire de gagner 1 million de dollars fictifs.

Le jeu se joue en groupe, en rencontre d'équipe entre autres. Les membres des équipes constituées sur place lèvent simplement la main lorsqu'ils connaissent la bonne réponse aux énoncés lus à haute voix par l'animateur. Les équipes gagnent la valeur de chaque bonne réponse et l'équipe qui a accumulé le plus d'argent à la fin de la partie est celle qui gagne.

1 million \$

Quels sont les 4B à respecter pour éviter une erreur de médicament?

- a) Bon usager, bon moment, bon endroit, bon nombre de comprimé
- b) Bon usager, bon appétit, bon endroit, bon médecin
- c) Bon usager, bon moment, bonne date, bon nombre de comprimé
- d) Bon usager, bonne dosette, bonne date, bon nombre de comprimé

500 000 \$

À quel endroit l'intervenant doit-il administrer la médication à l'utilisateur?

- a) À l'endroit où est l'utilisateur
- b) À la salle de bain
- c) À la cuisine quand l'utilisateur est assis
- d) Dans le salon

250 000 \$

Quelles sont les voies d'administration permises tout dépendamment de ce dont le médecin prescrit en tant que voie d'administration?

- a) Orale, topique, inhalation et transdermique
- b) Opthalmique, otique

- c) Rectale, vaginale
- d) Intramusculaire et sous-cutanée (ex. : EpiPen, insuline)
- e) Toutes ces réponses

100 000 \$

Un intervenant peut-il ouvrir une dosette pour enlever ou ajouter de la médication?

- a) Non
- b) Uniquement si le pharmacien le dit
- c) Oui, car l'intervenant utilise son jugement professionnel
- d) Uniquement si le parent de la personne nous autorise à le faire

50 000 \$

De quelle façon les médicaments doivent être gardés?

- a) Sur le comptoir
- b) Dans le réfrigérateur
- c) Dans la chambre de l'utilisateur
- d) Dans une armoire barrée et à la température de la pièce sauf avis contraire

25 000 \$

Quelle est l'action incontournable à effectuer avant d'administrer la médication?

- a) Se laver le visage
- b) Mettre des gants
- c) Se laver les mains
- d) Aucune de ces réponses

16 000 \$

Quel délai est acceptable pour administrer la médication et n'est pas considéré comme un événement indésirable?

- a) + ou - une journée
- b) + ou - 15 minutes
- c) + ou - 30 minutes
- d) + ou - 1 heure

8 000 \$

Quel énoncé représente une erreur de médicament?

- a) L'intervenant a omis de remettre la médication aux parents lorsque l'usager quitte pour la fin de semaine
- b) Le médicament est administré à la mauvaise personne
- c) Le médicament est administré à la mauvaise heure
- d) Toutes ces réponses

4 000 \$

Quelles sont les conditions requises pour l'administration de la médication?

- a) Le parent doit donner son accord
- b) L'usager doit garder sa médication dans sa chambre
- c) Elle doit être prescrite par un médecin et préparée par un pharmacien
- d) Le curateur doit être en accord

2 000 \$

Mis à part le pharmacien et Info-Santé, quelle ressource peut être consultée lorsqu'un médicament est administré à la mauvaise personne selon le manuel sur les procédures de soins dans les services du Pavillon du Parc?

- a) Le service de police
- b) Le cadre de garde
- c) Le centre antipoison
- d) Le bureau du Curateur public

1 000 \$

Comment s'appelle le manuel produit par le Pavillon du Parc et qui, lorsque consulté régulièrement peut permettre de prévenir des incidents et accidents liés à la médication?

- a) Le protocole PR-X1-5100-07 intitulé « Intervention clinique pour toutes situations impliquant un usager à risque de chute ou victime d'une chute »
- b) Le protocole PR-X2-0300-04 que l'on retrouve dans le recueil de gestion et intitulé « Mesures de sécurité lors de la prise des bains pour les personnes vivant en résidence à assistance continue, en ressource de type familial ou ressource intermédiaire »
- c) Le manuel sur les procédures de soins dans les services du Pavillon du Parc
- d) Le protocole que l'on retrouve dans le recueil de gestion et intitulé « Intervention clinique pour toutes situations impliquant violence ou agression de la part d'un usager à l'encontre de ses pairs ou d'un membre du personnel »

500 \$

Une erreur de médicaments a engendré un coma diabétique chez un usager. Cet événement constitue :

- a) Un incident
- b) Une erreur administrative
- c) Un accident
- d) Aucune de ces réponses

300 \$

Quelles sont les règles à respecter lors de l'administration de la médication?

- a) Un seul intervenant vérifie, prépare, administre et signe la fiche mensuelle d'administration des médicaments et traitements
- b) Donner la médication à un seul client à la fois
- c) Bien identifier le client (double identification), compter le nombre de comprimés à donner. Administrer la médication lorsque le client est assis et s'assurer qu'il l'a bien avalé
- d) Toutes ces réponses sont bonnes

200 \$

Le type d'événement le plus signalé au secteur de la gestion des risques au Pavillon du Parc concerne:

- a) Les chutes
- b) Les erreurs de médicaments
- c) Les agressions
- d) Aucune de ces réponses

Réponses dans l'Entre-Nous du mois d'octobre 2011.